

**Pour tous renseignements et inscriptions, contactez :**

**Christelle BENOIT** - gestionnaire du service et chauffeur au **06.83.05.25.75**

**Séverine BONNEFOY** – CIAS, 13 bd de l'Europe, 63600 AMBERT – au **04.73.82.27.63**

*(Horaires ouverture : lundi, jeudi : 9h/12h mardi, vendredi : 13h/16h)*

Il sera nécessaire de remplir une fiche d'inscription lors de la première utilisation du service.

La réservation d'un déplacement devra être réalisée au plus tard deux jours à l'avance et en fonction des horaires de disponibilité.



**Centre Intercommunal  
d'Action Sociale du Pays d'Amber**

13 bd de l'Europe - 63600 AMBERT

☎ : 04.73.82.27.63 - Fax : 04.73.82.13.05 - Mail : [ciaspaysambert@wanadoo.fr](mailto:ciaspaysambert@wanadoo.fr)

## TRANSPORT A LA DEMANDE

Se rendre au club

Faire une petite visite

Faire les courses



Accéder aux Services Publics

Participer à des activités

Aller chez le médecin



**Centre Intercommunal  
d'Action Sociale  
du Pays d'Amber**

**Ce service est réservé aux personnes âgées et/ou handicapées habitant sur la Communauté de Communes du Pays d'Ambert.**

**Il offre la possibilité de se déplacer sur les communes de La Forie, Job, Valcivières, Thiolières, St Ferréol des Côtes, Champétières et Ambert**

### **LE TRANSPORT A LA DEMANDE EN 5 QUESTIONS**

#### **Quels sont les motifs de déplacements privilégiés ?**

- Visites médicales (médecins, radiologues, dentistes, ophtalmologue, kinésithérapeute...)
- Déplacements divers (courses, coiffeur, visites amicales, administrations...)
- Accès à des animations (club, activités sportives...)
- Visites amicales

#### **Quels sont les critères pour en bénéficier ?**

- Etre habitant de la Communauté de Communes du Pays d'Ambert
- Souhaiter se déplacer sur la Communauté de Communes du Pays d'Ambert
- Etre âgé d'au moins 60 ans et être à la retraite ou être handicapé. Les cas particuliers, pour raisons de santé, peuvent être étudiés.
- Ne pas avoir de moyens de transport personnel.

#### **Quels sont les tarifs ?**

Aller simple : 3€                      Aller/retour : 4€  
A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2015 :  
Aller simple : 3,50€                      Aller/retour : 4,50€

**Les chèques « MOBIPLUS » ne sont pas acceptés.**

Les tarifs sont applicables quel que soit la distance parcourue tout en restant sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Ambert.

Une facture sera envoyée, à terme échu et tous les trimestres au domicile des bénéficiaires.  
Elle sera réglable au Trésor Public.

#### **Quelle aide est apportée aux usagers ?**

Le chauffeur du minibus va :

- Chercher la personne à l'entrée de son domicile, de sa résidence ou de son établissement.
- L'aider à se rendre au véhicule aménagé et à s'y installer.
- La déposer et l'accompagner au point de rendez-vous de sa destination.
- Ne pas avoir de moyens de transport personnel.

#### **Quelles sont les plages horaires de circulation ?**

**Jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00  
Mercredi et samedi de 14h00 à 17h00.**

**Attention : En cas de neige et/ou de verglas, le minibus ne circule pas. Nous vous remercions de votre compréhension.**